

Conditions de participation



Informations générales

Objet

«SPARC» est une formation prémilitaire de l'Armée suisse dans le domaine de la cyberdéfense conformément à l'ordonnance concernant l'instruction prémilitaire du 26 novembre 2003 (Olnstr prém; RS 512.15).

Domaine d'application

Les présentes conditions de participation s'appliquent à toute la durée de la formation SPARC et doivent impérativement être signées par chaque participante ou participant au programme de formation.

Prérequis

Chaque citoyenne et citoyen suisse ayant atteint l'âge de 15 ans révolus peut participer à la formation SPARC, qui doit être suivie avant le début de l'école de recrues.

La formation SPARC n'exige pas de connaissances spécialisées préalables.

Informations sur la formation

Entrée dans le programme

Les conditions suivantes sont nécessaires pour entrer dans le programme:

1. Participation à une séance d'information suivie de l'enregistrement et de la vérification des données personnelles;
2. Clôture de la procédure d'enregistrement après réception de la lettre d'enregistrement.

Il n'existe aucun droit légal à la participation ou à l'achèvement du programme de formation SPARC.

Examens

Les examens peuvent être répétés une fois en cas d'échec. Il n'existe pas de droit de regard sur les examens.

Coûts de formation

La formation n'entraîne pas de coûts. Pour les déplacements aux journées découverte (formations en présentiel), il est possible de demander une carte journalière demi-tarif jusqu'à une semaine avant la journée découverte à l'adresse e-mail: cyber.fub@vtg.admin.ch.

Durée de la formation

La durée maximale de la formation SPARC est de quatre ans. Celle-ci doit être suivie avant le début de l'école de recrues.

Sortie du programme

Une sortie du programme est possible en tout temps.

Règles de comportement

Chaque participante et participant à la formation respecte les règles de comportement et, en particulier, n'utilise pas les techniques ou les méthodes acquises pour nuire à des tiers.

Code éthique SPARC

Security

- Tu assures de manière autonome et en tout temps l'intégrité de tes données, logiciels et matériel informatique.
- Tu n'endommages pas les données, logiciels et matériel informatique des autres participantes et participants ni les plateformes d'apprentissage.
- L'accès aux plateformes t'est exclusivement réservé et ne peut être transmis; les plateformes d'apprentissage ne peuvent être utilisées à d'autres fins.

Performance

- Tu utilises les plateformes de manière responsable et dans le but de développer tes connaissances en matière de cybersécurité.
- Tu accordes de l'importance aux possibilités de formation

et tu ne gaspilles pas les ressources.

- Tu veilles à avancer dans ton entraînement et tu participes activement aux événements.

Accountability

- Tu es responsable de toutes tes activités en ligne et hors ligne.
- Tu assumes tes erreurs, tu essaies de les corriger et tu en tires des leçons.

Respect

- Tu traites les autres participantes et participants ainsi que les formatrices et formateurs de manière polie et respectueuse.
- Tu respectes la sphère privée et la dignité de toutes les personnes impliquées dans la formation.

Compliance

- Tu respectes les droits d'auteur et signales les contenus de tiers. Le plagiat est interdit.
- Tu respectes les exigences et les dispositions légales suisses.

Exclusion du programme

Les participantes et participants qui enfreignent les règles de comportement peuvent être exclus du programme.

Toute violation grave des règles de comportement ou tout autre comportement fautif entraîne une exclusion immédiate du programme de formation. L'Armée suisse se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires. Le for est à Berne.

Questions administratives

Assurance

Chaque participante et participant aux journées découverte doit être assuré.e contre la maladie et les accidents conformément à la loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM, RS 833.1).

Allocation pour perte de gain et comptabilisation des jours de service

SPARC n'équivaut pas au service militaire. Aucune allocation pour perte de gain ou solde n'est versée ni aucun jour de service n'est pris en compte.

Traitement des données personnelles

Les données personnelles sont collectées à des fins de contrôle à l'entrée du programme, puis sauvegardées dans le système d'accès de l'Armée suisse.

Pendant les cours, l'identification des participantes et participants s'effectue au moyen d'un pseudonyme.

Photographies, enregistrements vidéo et audio

Les participantes et participants acceptent que des photos d'eux ou des enregistrements vidéo et audio les reproduisant soient réalisés durant les manifestations SPARC et utilisés par la suite. Les images publiées représentant des personnes seront floutées.

Communication

Les participantes et participants seront informés via la plateforme d'apprentissage sur le déroulement ultérieur de la formation. Les résultats des examens sont communiqués uniquement par courrier postal.

Lieu, date

La participante/Le participant